

## REGLEMENT PARTICULIER DE LA COUPE DE France DE BEACH VOLLEY 2021 « M18 »

**Adopté par le Conseil d'Administration du 20 mars 2021**

### Art 1 - GÉNÉRALITÉS

|                               |                                 |                                                                                     |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de l'épreuve              | Coupe de France de Beach Volley |  |
| Catégorie                     | M18                             |                                                                                     |
| Genre                         | MASCULIN ou FÉMININ             |                                                                                     |
| Abréviation                   | CDF VB M18 M ou F               |                                                                                     |
| Commission sportive référente | CCB                             |                                                                                     |
| Forme de jeu                  | 2X2                             |                                                                                     |

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

|                                                   |          |
|---------------------------------------------------|----------|
| Nombre de GSA engagés dans l'épreuve              | ILLIMITÉ |
| Nombre maximum de collectifs par genre et par GSA | 2        |
| Compétition nécessitant un droit sportif          | Non      |
| Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF | Non      |

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES) ET DES MANAGERS

|                                                      |                           |
|------------------------------------------------------|---------------------------|
| Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)   | Compétition BEACH VOLLEY  |
| Licence mutation autorisée pour les joueurs (euses)  | OUI                       |
| Catégories autorisées                                |                           |
| M18                                                  | Oui                       |
| M15 simple surclassement                             | Oui                       |
| Type de licence autorisée pour les managers          | Encadrant « Encadrement » |
| Type de licence mutation autorisée pour les managers | RÉGIONALE ET NATIONALE    |

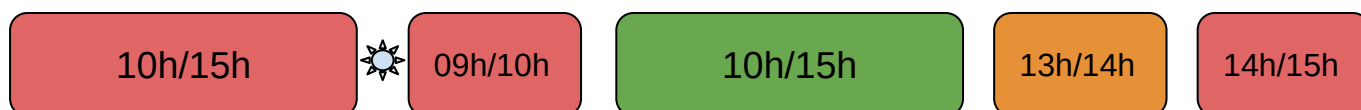
#### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

| Dans le collectif                                                   |                          |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Nombre obligatoire de joueurs (euses)                               | 4, 1 remplaçant possible |
| Nombre maximum de joueurs (euses) mutés (ées)                       | 2*                       |
| Nombre maximum de joueurs (euses) étranger hors UE                  | 1                        |
| Nombre de managers                                                  | Mini 1 / Maxi 2          |
| Dans l'équipe (joueurs (euses) inscrit(e)s sur la feuille de match) |                          |
| Nombre maximum de joueurs (euses) mutés (ées)                       | 2                        |
| Nombre maximum de joueurs (euses) étranger hors UE                  | 1                        |
| Nombre obligatoire de joueurs (euses) sur la feuille de match       | 2                        |
| Nombre maximum de managers                                          | 1                        |

*\*Sauf pour les clubs affiliés pour la première fois cette saison : le nombre maximum de joueurs mutés est limité à quatre (4).*

#### Art 5 - CALENDRIER

|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Période d'inscription                                                                                                   | Du 15 mars au 15 avril 2021 via le site FFvolley, rubrique « Espaces clubs »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Jour officiel de compétition                                                                                            | DIMANCHE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Plage horaire officielle de la compétition                                                                              | 10h00-16h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Horaire officiel d'émargement                                                                                           | 10h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Horaire officiel d'implantation (début du premier match)                                                                | 11h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Modification d'implantation autorisée de la compétition<br>(l'émargement doit se faire 1h avant l'heure d'implantation) | <p>Oui sur demande de l'organisateur selon la procédure suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) IMPLANTATION VERTE : 10h-13h aucun accord préalable, l'organisateur doit simplement notifier par écrit la CCB et les clubs concernés au plus tard 3 jours avant.</li> <li>2) IMPLANTATION ORANGE : 13h-14h l'organisateur doit obtenir l'accord de la CCB et prévenir les clubs concernés par écrit au plus tard 3 jours avant.</li> <li>3) IMPLANTATION ROUGE : Samedi 10h-15h et Dimanche 09h-10h ou 14h-15h, l'organisateur doit obtenir l'accord de la CCB et l'accord de tous les clubs concernés par écrit au plus tard 5 jours avant.</li> </ol> |



## Plages d'implantation et modifications autorisées

Nombre de tour et nombre d'équipes en finales selon le nombre de collectifs engagés :

Plus de 50 collectifs : 4 tours de qualification, finales avec 12 collectifs (dont deux wild card possible)

Plus de 30 collectifs : 3 tours de qualification, finales avec 12 collectifs (dont deux wild card possible)

Plus de 20 collectifs : 2 tours de qualification, finales avec 12 collectifs (dont deux wild card possible)

Moins de 20 collectifs : 2 tours maximum, finales avec 8 collectifs (dont deux wild cards possible)

Calendrier à 3 tours de qualification :

|        | FÉMININ                                                                                                                                                                               | MASCULIN |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| TOUR 1 | <b>Le 24 MAI 2021</b> – Le premier tour est obligatoire mais non éliminatoire (hors forfaits).<br>Le club 1 <sup>er</sup> de sa poule est qualifié directement pour le troisième tour |          |
| TOUR 2 | <b>Le 06 JUIN 2021</b> – Le second tour est éliminatoire                                                                                                                              |          |
| TOUR 3 | <b>Le 20 JUIN 2021</b> – Le troisième tour est éliminatoire ou qualificatif pour la Finale                                                                                            |          |
| TOUR 4 | <b>Le 04 Juillet 2021</b> - La quatrième tour, si nécessaire, est qualificatif pour la Finale                                                                                         |          |
| FINALE | <b>Les 13-14-15 JUILLET 2021</b>                                                                                                                                                      |          |

Calendrier à 2 tours de qualification :

|        | FÉMININ                                                                | MASCULIN |
|--------|------------------------------------------------------------------------|----------|
| TOUR 1 | <b>06 JUIN 2021</b> – Le premier tour est obligatoire ET éliminatoire. |          |
| TOUR 2 | <b>Le 20 JUIN 2021</b> – Le second tour est éliminatoire               |          |
| FINALE | <b>Les 13-14-15 JUILLET 2021</b>                                       |          |

En fonction du nombre d'engagés, la CCB pourra supprimer une date de la phase qualificative et/ou de la phase éliminatoire.

## Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES pour une implantation à 11h00

### Poule à 3 clubs :

- ✓ 10h00-10h15 : émargement
- ✓ 10h15-10h30 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 11h00 : Match Club A/Club C
- ✓ A suivre +10 mn, match Club B/Club C
- ✓ A suivre +10mn, match Club A/Club B

### Poule à 4 clubs :

- ✓ 10h00-10h15 : émargement
- ✓ 10h15-10h30 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 11h00 Club A/Club D (Terrain 1) - Club B/Club C (Terrain 2)
- ✓ A suivre +10mn Club A/Club C (Terrain 1) - Club B/Club D (Terrain 2)
- ✓ A suivre + 10mn Club A/Club B (Terrain 1) - Club C/Club D (Terrain 2)

## Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

|                                                                                                 |                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM                              | Envoi au plus tard le lundi suivant avant 12h par mail la rencontre. |
| Saisie des résultats sur le site FFVolley pour les rencontres                                   | Dimanche Avant 20h00                                                 |
| <p>Adresse électronique d'expédition des feuilles de match :</p> <p><i>ccbeach@ffvb.org</i></p> |                                                                      |

## Art 8 - FORMULE SPORTIVE

### **ORGANISATION DES TOURNOIS DE QUALIFICATIONS ET ELIMINATOIRES**

A chaque tour, la CCB détermine la composition des poules et les attributions des sites de compétitions.

La CCB compose des poules de 3 ou 4 clubs.

Les poules sont constituées selon les critères suivants :

- Disponibilité des sites de pratique adéquats
- Proximité géographique des clubs
- Diversification des adversaires selon les tours

Cela entraîne comme conséquence :

- La possibilité d'avoir 3 équipes de la même Ligue dans une même poule.
- L'obligation pour les clubs ne pouvant pas proposer de terrains de Beach Volley leur permettant d'organiser un tournoi de se déplacer sur chaque tour.

La désignation des clubs organisateurs des différents tours est en priorité faite en fonction des réponses à l'appel à candidature diffusé par la CCB lors de la période d'engagement.

### **FORFAIT**

Tout engagement vaut obligation de se présenter au tournoi auquel le club est convoqué par la CCB. La non présentation à un tournoi ou présentation d'un collectif incomplet vaut :

- Forfait général dans la catégorie concernée.
- Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative conformément à l'annexe au règlement financier – tarif amende et droit.

Repêchage : En cas de forfait annoncé assez tôt, la CCB peut procéder à un repêchage. Le club repêché est le meilleur au classement parmi les éliminés du tour précédent.

### **COLLECTIF**

Pour chaque tour, un collectif de Club est composé obligatoirement de deux équipes identifiées 1 et 2, lors de l'émargement préalable à chaque tour de la compétition. Les deux équipes sont composées de deux joueurs.

Les équipes sont librement constituées à partir des 4 joueurs d'un même collectif du club.  
L'identification des équipes « 1 » et « 2 » est libre.

Chaque club doit transmettre au club organisateur la liste de ses joueurs au plus tard à 20h la veille de la compétition. L'organisateur se réfère au BVS pour vérifier l'ordre des paires.

Les managers sont considérés comme responsables des équipes composant leurs collectifs. Ceux-ci sont identifiés au moment de l'émargement des joueurs, sans qu'aucune modification ne puisse intervenir pendant toute la durée du tour de la compétition concerné.

A chaque rencontre, les équipes 1 puis les équipes 2 de chaque club se rencontrent. Le premier des deux clubs ayant obtenu deux victoires remporte la rencontre. En cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe de chaque club dite de composition mixte.

Aucun changement de joueur n'est possible pendant les matchs.

### **GLOSSAIRE ET ORDRE DES MATCHS DANS LES RENCONTRES**

- Collectif : un club est représenté par un collectif de 4 ou 5 joueurs répartis en 2 équipes (« équipe 1 » et « équipe 2 ») et, le cas échéant, d'un remplaçant.
- Équipe : une équipe est composée de 2 joueurs.
- Match : affrontement entre deux équipes.
- Rencontre : ensemble des matchs joués entre deux collectifs.

A chaque rencontre, l'ordre des matchs est le suivant (exemple d'une rencontre entre club A / club B) :

- match 1 : équipe 1A vs équipe 1B
- match 2 : équipe 2A vs équipe 2B

En cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe, dite de composition "mixte", de chaque club. Elle devra être composée **d'un joueur de l'équipe 1 et d'un joueur de l'équipe 2.**

## **FORMAT DES MATCHS**

Pour toutes les rencontres, tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les 2 premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif en 11 points (2 points d'écart). Le set « en or » se joue en 15 points (2 points d'écart).

## **HAUTEUR DE FILETS**

Féminine : 2,24m

Masculine : 2,35m

## **CLASSEMENT**

Le classement au sein de chaque poule s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de victoires
- Si égalité du nombre de victoires : nombre de points

La répartition des points par club est la suivante :

Victoire sans set « en or » = 5 points (deux matchs gagnés)

Victoire avec set « en or » = 3 points (un match gagné et un match perdu + Set « en or » gagné)

Défaite avec set « en or » = 1 point (un match gagné et un match perdu et set « en or » perdu)

Défaite sans set « en or » = 0 point (deux matches perdus)

- Si égalité du nombre de points : coefficient sets
- Si égalité de coefficient sets : coefficient points
- Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux clubs ex aequo.

## **CLASSEMENT POUR LE TROISIÈME TOUR**

Pour effectuer le tirage du 3ème tour les clubs sont désignés de la façon suivante :

- Rang 1 : les clubs premiers du Tour 1.
- Rang 2 : les clubs premiers du Tour 2.
- Rang 3 : les clubs deuxièmes du Tour 2.
- Rang 4 : les clubs troisièmes du Tour 2.

Les poules du 3ème tour seront constituées selon les critères suivants :

- Le classement ainsi constitué en répartissant par chapeaux les rangs 1, puis les rangs 2, puis les rangs 3 puis, cas échéant, les rangs 4
- La proximité géographique des clubs
- La diversification des adversaires.

## **EN CAS DE BLESSURE**

**Si collectif ne dispose pas de remplaçant :**

Si un joueur se blesse pendant le match 1, le match en cours en cours est déclaré perdu.

Selon le résultat du deuxième match, en cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe, dite de composition "mixte", de chaque club.

Si un joueur se blesse lors d'un or, le match est déclarée perdu.

Pour la suite de la compétition, le collectif peut procéder de la façon suivante : le match de la paire dont un des joueurs est blessé est considéré comme perdu.

Selon le résultat du match de la seconde paire, en cas d'égalité à une victoire partout, un set « en or » opposera une équipe, dite de composition "mixte", de chaque club.

Si un joueur dispose d'un remplaçant :

Si un joueur se blesse, il peut être remplacé par le joueur identifié « remplaçant » avant la rencontre, et ce jusqu'à la fin du tour de la compétition en cours. Le joueur blessé ne peut plus par part à une rencontre du tour de la compétition concerné.

## Art 9 – QUALIFICATION

Le nombre de GSA qualifiés à chaque tour de la phase éliminatoire est déterminé selon le nombre de GSA engagés à la clôture des engagements de la compétition.

## Art 10 – BALLONS

|                                             |                             |
|---------------------------------------------|-----------------------------|
| Type de ballon autorisé                     | MIKASA VLS 300 – WILSON AVP |
| GSA devant fournir les ballons              | Club organisateur           |
| Nombre de ballons minimum mis à disposition | 8                           |
| Ramasseurs de balle                         | Non                         |
| Nombre de ballons pour la rencontre         | 1                           |

## Art 11 – DISPOSITION PARTICULIÈRE DE L'ÉPREUVE

Le GSA organisateur désignera un de ses représentants comme Directeur du tournoi

Aux horaires prévus, chaque membre du collectif d'un club doit émarger sur le document prévu à cet effet, préparé par le GSA qui accueille la compétition.

A l'issue de l'émargement se tient la réunion technique de la compétition sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

Pendant la réunion technique, la Commission de Direction de la compétition est instaurée. Elle est garante de la bonne gestion et administration de l'ensemble de la manifestation sportive dans le respect de l'application du présent règlement. Celle-ci est composée :

- Du Directeur du tournoi, représentant le GSA organisateur
- Du délégué fédéral, s'il est présent
- D'un représentant des clubs présents (joueur ou manager désigné par ses pairs au moment de la réunion technique).

A l'issue du tournoi, la Commission de Direction valide le « Relevé de résultats du tournoi ».

## **NOMBRE DE TERRAINS**

- Poule de 3 clubs : un terrain minimum.
- Poule de 4 clubs : deux terrains minimum.

## **TENUES**

Pendant les matchs, chacun des quatre membres du collectif devra porter un haut identique avec chacun un numéro distinct, 1, 2, 3 ou 4, clairement identifié sur la poitrine à gauche (dimension 8 cm de Haut sur 6 cm de large), avec le nom du club sur la partie droite. Tout manquement sera pénalisé d'une amende définie le Règlement Général Financier – « Tarifs FFvolley - Amendes et Droits et Tarifs Licences ».

Textile contre le froid, près du corps, identique pour les deux partenaires avec autorisation préalable du superviseur.

Les visibilités de partenaires de club peuvent se faire côté face et dos de la partie « haut » de l'équipement dans la limite de 400 cm<sup>2</sup> par face, et 200 cm<sup>2</sup> pour le « bas » de l'équipement soit sur une face avant soit sur une face arrière.

BAS : Tournoi masculin, identique pour les deux partenaires :

- short ne descendant pas plus bas que le dessus du genou.
- Un caleçon long près du corps en complément avec autorisation préalable du superviseur.

Tournoi féminin : identique pour les deux partenaires :

- maillot de bain.

Short à coupe droite.

- Un caleçon long (legging) près du corps en complément avec autorisation préalable du superviseur.

## **RÈGLES DE JEU**

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le Règlement FIVB de Beach Volley-ball sauf pour le managérat pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

## **MANAGÉRAT DES ÉQUIPES**

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

Les dispositions suivantes devront être impérativement respectées sous peine de sanction (avertissement, pénalisation, exclusion, disqualification) :

- Une fois le match commencé, le manager se tient assis dans la zone de repos (chaises des joueurs du côté où évolue son équipe). Sous peine de sanction, aucune communication ne sera autorisée en dehors des temps morts tactiques, temps morts techniques, entre les sets, et pendant les changements de terrain. Le temps mort tactique ne peut être demandé qu'à l'initiative de l'un des deux joueurs.
- Après avoir signé la feuille de match attestant de sa présence, le manager qui quitte un match en cours le fait définitivement pour ce match.

## **ARBITRAGE**

Pour les tours de qualifications, chaque club doit venir avec un arbitre.

Si le club ne dispose pas d'arbitre les rencontres sont arbitrées par un joueur ne jouant pas.



Dans le cadre de la formation la CRA du club organisateur pourra se servir du tournoi comme support. Cette formation devra être encadrée par un arbitre référent.

## **FINALES**

La Finale de la Coupe de France de Beach Volley M18 se déroule sur 3 jours, avec un tournoi opposant 12 clubs maximum :

- 10 clubs sont issus de la phase éliminatoire,
- 1 Wild Card “Ultra-Marine” : Si aucune wild card ultra-marine n’est demandée ou attribuée, un club est repêché parmi les clubs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du 3ème tour).
- 1 Wild Card “Organisateur” : Si aucune wild card organisateur n’est proposée ou attribuée, un club est repêché parmi les clubs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du dernier tour).

Repêchage : En cas de forfait annoncé assez tôt, un club peut être repêché par la CCB parmi les clubs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du 3ème tour).

Le cahier des charges et le format de l’organisation sportive des Finales de la Coupe de France de Beach Volley font l’objet d’un règlement spécifique diffusé par le secteur événementiel.

- Les arbitres sont désignés par la CCA.

## **WILD CARD**

### **1. Wild Card “Ultra-Marine”**

Une wild card “ultra-marine” peut être attribuée à un club appartenant à une ligue ultra-marine qui en fait la demande par écrit avant la clôture des inscriptions à la compétition. L’attribution de cette wild card s’effectue par la CCB.

Si plusieurs clubs d’une même ligue ultra-marine font la demande une même année, la ligue concernée doit organiser un tournoi de qualification.

Si plusieurs clubs issus de ligues différentes font la demande une même année, la priorité est donnée au club ultra-marin ayant le moins de participations aux Finales de Coupe de France Senior. En cas de nombre de participation équivalent, l’attribution est effectuée par tirage au sort par la CCS.

Le club ultra-marin se voyant attribuer une wild card doit confirmer sa présence au plus tard le 10 juillet 20.

### **2. Wild Card “Organisateur”**

Une wild card “organisateur” peut être attribuée à un club inscrit à la compétition avant la date de clôture des engagements, ayant participé à la phase éliminatoire mais ne s’étant pas qualifié pour les Finales. L’attribution de cette wild card s’effectue par la CCS, sur proposition du club organisateur des Finales. Cette proposition doit être effectuée par écrit, au plus tard le 10 juillet 2021.

## **FORMULE SPORTIVE DES FINALES**

### **Finale à 8**

#### **Jour 1 : POULES + BARRAGES**

2 poules de 4 avec (par tirage au sort lors de la réunion technique) :

- répartition selon le dernier tour de qualification en séparant dans la mesure du possible les collectifs qui se seraient opposés lors du dernier tour.
- si deux collectifs d'un même club se retrouvent dans une même poule, la rencontre opposant ces deux collectifs doit se tenir en premier match de la poule
- Les wild cards ou les meilleurs clubs repêchés seront placés par tirage au sort.

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement en demi-finales. Les 2e et 3e de chaque poule jouent un barrage.

#### **Jour 2 : RANGS 5 ET 7, PETITES FINALES ET FINALES**

- Demi-finale (par tirage au sort). Si deux collectifs d'un même club sont qualifiés au stade des demi-finales, alors, ils devront se rencontrer au plus tard à ce niveau.
- Rangs 5-6 : les perdants de match de barrages se rencontrent, le club vainqueur est classé 5.
- Rang 7-8 : les quatrièmes de poule se rencontrent, le club vainqueur est classé 7
- Petite finales et Finales.

### **Finale à 12**

#### **Jour 1 : POULES**

4 poules de 3 avec (par tirage au sort lors de la réunion technique) :

- répartition des premiers du dernier tour de qualification (possibilité d'une poule avec deux premiers)
- puis la wild card ou le club repêché parmi les 3e qui complète la poule composée de deux premiers
- puis répartition des seconds et du dernier repêché / ou wild card pour compléter les autres poules : si un second se retrouve dans la même poule qu'un premier qu'il a déjà rencontré en dernier tour de qualification, un autre second est alors tiré au sort.
- si deux collectifs d'un même club se retrouvent dans une même poule, la rencontre opposant ces deux collectifs doit se tenir en premier match de la poule.

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement en quart. Les 2e et 3e de chaque poule jouent un barrage.

#### **Jour 2 : BARRAGES, QUARTS, DEMIES ET RANGS 9 ET 11**

- Barrages (A rencontre B, C rencontre D)
- Quarts
- Rangs 9 et 11 (les perdants des barrages jouent une rencontre contre un autre club perdant, les deux clubs vainqueurs terminent 9e, les deux clubs perdants terminent 11e).
- Demi-finale (par tirage au sort). Si deux collectifs d'un même club sont qualifiés au stade des demi-finales, alors, ils devront se rencontrer au plus tard à ce niveau.

### Jour 3 : RANGS 5 ET 7, PETITES FINALES ET FINALES

- Rangs 5 et 7 (les perdants des quarts jouent une rencontre contre un autre club perdant des quarts, les deux clubs vainqueurs terminent 5e, les deux clubs perdants terminent 7e).
- Petite finales et Finales.

### Finale à 11

Les poules sont constituées de la même manière que dans le cas d'une finale à 12, excepté que la poule A, regroupant 2 premiers, n'est constituée que de deux clubs. Les matchs de cette poule se jouent exceptionnellement en 2 sets de 21 points, tie break en 15 points, et set en or en 21 points.

Le 2e de la poule B ne joue pas de barrage et bénéficie alors d'un passage direct en quart de finale.

### RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement par collectif est à régler par le GSA auprès de la FFvolley dès la validation de son engagement sur son espace club. Le montant de ce droit d'engagement est indiqué dans le Règlement Général Financier – « Tarifs FFvolley - Amendes et Droits et Tarifs Licences ».

Pour les tours de qualification, en cas de désignation d'un arbitre officiel par la CRA du club organisateur, les indemnités d'arbitrage sont réparties proportionnellement entre les clubs participants selon le barème de la Ligue Régionale.